



DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE SECONDAIRE

ÉCOLE SECONDAIRE JOLIETTE

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est la troisième plus grande commission scolaire anglophone du Québec. Son territoire comprend les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. Elle offre des services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation générale des adultes et de formation professionnelle à plus de 13 000 élèves répartis dans 35 écoles et 5 centres. La commission scolaire recherche actuellement des candidatures de professionnelles et de professionnels de l'éducation pour assurer la direction administrative et pédagogique de l'école à titre de directrice ou de directeur.

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Le directeur général

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS :

Sous l'autorité de la direction générale adjointe et conformément aux politiques et aux pratiques en vigueur à la commission scolaire et aux règlements du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), la directrice ou le directeur d'école prend quotidiennement des décisions de nature administrative et pédagogique concernant l'école. Ce poste comporte également la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école tant d'un point de vue administratif que pédagogique, et ce, dans le but de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités établies par la commission scolaire.

Le poste comporte notamment les responsabilités suivantes :

- évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques et des règlements de la commission scolaire et du conseil d'établissement;
- assister le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions du conseil d'établissement;
- favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire;
- participer à l'élaboration des politiques et des règlements de la commission scolaire et voir à leur application;
- assurer la promotion de l'école;
- coordonner l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif;
- solliciter, approuver ou refuser des propositions ou, à défaut de propositions, prendre des décisions et informer le conseil d'établissement, notamment en ce qui a trait aux programmes d'études locaux, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, aux règles de classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre;
- élaborer, après consultation du personnel concerné, des propositions pour approbation par le conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, et les services complémentaires et d'adaptation scolaire;
- établir, mettre en œuvre et évaluer les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- proposer au conseil d'établissement des modalités d'évaluation institutionnelle et voir à l'amélioration continue de l'école;
- participer ou voir au recrutement du personnel de l'école;
- définir les tâches, diriger et animer le personnel de l'école, et en assurer la supervision et l'évaluation;
- préciser les besoins et organiser des activités de perfectionnement professionnel;
- faire part à la commission scolaire des besoins en équipement et des besoins de réfection des immeubles ou des locaux, et assurer le suivi des travaux;
- procéder aux achats d'appareils, d'équipements et de biens meubles et immeubles, et tenir l'inventaire des biens et des équipements;
- préparer et administrer le budget et en assurer le suivi;
- établir, réaliser et évaluer le plan d'intégration et d'utilisation des technologies de l'information et des communications;
- organiser et administrer les services convenus, le cas échéant, entre la commission scolaire et le conseil d'établissement;
- exercer toute autre fonction déterminée par la Loi;
- exercer, à la demande de la commission scolaire, des fonctions autres que celles de directeur d'école.

Voir au verso pour de plus amples détails.



QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES :

- brevet d'enseignement décerne par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
- diplôme universitaire de deuxième cycle, comprenant au moins 30 unités dans des cours liés à la fonction de cadre d'école, ou études universitaires de deuxième cycle en cours dont un minimum de 6 unités ont déjà été accordées;
- maîtrise de l'anglais et du français;
- huit ans d'expérience pertinente;
- compétences en informatique;
- connaissance approfondie des processus en leadership du changement;
- connaissance approfondie des théories et des pratiques d'apprentissage du 21^e siècle.

ATOUTS :

- excellentes aptitudes interpersonnelles et habileté à travailler efficacement en équipe dans un environnement qui encourage la collaboration et l'entraide;
- engagement à mettre en œuvre la réforme du curriculum;
- compétences reconnues en enseignement;
- perfectionnement professionnel continu, preuves à l'appui;
- capacité de travailler efficacement sous pression et selon les échéanciers.

La commission scolaire se réserve le droit de déterminer si les exigences du poste sont remplies.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : TBD

TRAITEMENT ET CONDITIONS D'EMPLOI :

À déterminer en fonction du *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires de commissions scolaires* et des politiques et pratiques en vigueur à la commission scolaire.

DOCUMENTS REQUIS :

- lettre de présentation et curriculum vitae;
- nom, adresse et numéro de téléphone de deux personnes à titre de référence;
- énoncé d'une page seulement sur le rôle de la directrice ou du directeur d'école de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Dans votre énoncé, veuillez définir au moins trois domaines prioritaires et la façon dont vous traiteriez ces dossiers.

DATE LIMITE : 15 juin 2017 – 16 h

SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE PAR COURRIEL À :

Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
235, montée Lesage
Rosemère (Québec) J7A 4Y6
Courriel : rgreschner@swlauriersb.qc.ca

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les Autochtones, les membres de minorités visibles et des minorités ethniques et les personnes handicapées à poser leur candidature.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Voir au verso pour connaître la description du poste.